



PRÉSENTATION PAR LA TRNEÉ DU RAPPORT « OBJECTIF 2050 »

La présidente du CPEQ copréside la réunion

À la suite de la publication de son rapport intitulé « Objectif 2050 : Politique de prix pour le carbone pour le Canada », la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEÉ) a entrepris une série de séances de consultations à travers le Canada afin de présenter le rapport et d'identifier les préoccupations des parties prenantes. Le 21 mai dernier, une délégation de la TRNEÉ composée de monsieur Robert Dubé, membre de la TRNEÉ, René Drolet, Directeur, Politiques et recherche et Alex Long, Conseiller en politiques principal, politiques de prix sur les émissions de carbone, était à Montréal pour présenter le rapport. La présidente du CPEQ, madame Hélène Lauzon, coprésidait la rencontre.

Selon le rapport de la TRNEÉ, une politique de prix pour le carbone qui serait commune à l'ensemble de l'économie canadienne serait le moyen le plus efficace pour atteindre des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), tout en minimisant les effets économiques indésirables sur les entreprises et les consommateurs. Pour ce faire, la TRNEÉ recommande au gouvernement du Canada d'adopter trois mesures, soit la mise en place d'une politique de prix pour le carbone qui serait certaine et adaptable, l'unification des politiques sur le carbone et les prix au Canada et l'établissement de liens entre la politique canadienne de prix et le système d'échange international.

Monsieur Long a présenté les principaux concepts pris en compte dans l'élaboration de la politique de prix pour le carbone ainsi que les répercussions et les principales préoccupations d'une telle politique. Monsieur Long a également présenté les cinq recommandations finales du rapport de la TRNEÉ, soit :

- L'unification des politiques et des prix pour le carbone pour toutes les émissions et administrations ;
- L'harmonisation de la politique de prix pour le carbone unifiée canadienne avec les systèmes internationaux, pour assurer la compatibilité entre les prix et les mesures ;
- L'utilisation des recettes générées par l'attribution des droits pour investir dans les technologies nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES ;
- La transition de l'approche fragmentée actuelle à un régime de prix pour le carbone canadien unifié dès que possible et au plus tard en 2015 ;
- L'établissement d'un cadre pour la gouvernance du prix du carbone qui permettra l'adaptabilité de la politique.

Lors de la deuxième partie de la présentation, les participants ont pu échanger et questionner les représentants de la TRNEÉ sur différents aspects du rapport.

(suite à la page 11)

DANS CE NUMÉRO

Activités du CPEQ

| | |
|---|---|
| <i>Présentation par la TRNEÉ du Rapport « Objectif 2050 »</i> | 1 |
| <i>Projet de loi 42 sur les changements climatiques : Représentations du CPEQ en Commission parlementaire</i> | 2 |
| <i>Comité conjoint CPEQ-Environnement Canada</i> | 3 |
| <i>Consultations du CCME sur la responsabilité élargie des producteurs et sur l'emballage écologique</i> | 4 |
| <i>Développement durable: Hélène Lauzon rencontre les représentants du MDEIE</i> | 5 |
| <i>Comité sur les changements climatiques: Consultations WCI</i> | 5 |
| <i>Colloque de l'Association des économistes québécois sur l'énergie</i> | 6 |
| <i>Tableau d'honneur du CPEQ</i> | 6 |
| <i>Activité de reconnaissance d'Éco Entreprises Québec</i> | 7 |
| <i>ISO 26000: Une nouvelle norme sur la responsabilité sociétale des entreprises</i> | 8 |

Activités provinciales

| | |
|--|---|
| <i>Consultations en cours : Matières résiduelles et Carrières et sablières</i> | 9 |
|--|---|

Activités fédérales

| | |
|--|---|
| <i>Adoption du projet de loi modifiant la Loi sur l'Efficacité énergétique</i> | 9 |
|--|---|

Activités internationales

| | |
|--|----|
| <i>Ontario: projet de loi créant un système de plafonds et d'échanges et adoption du projet de loi 150</i> | 10 |
|--|----|

| | |
|--------------------------|----|
| Autres événements | 11 |
|--------------------------|----|

PROJET DE LOI 42 SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le CPEQ présente son mémoire à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale

Le 21 mai dernier, le CPEQ recevait un avis de convocation aux audiences publiques de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale à l'égard du projet de loi no 42, soit la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques*. D'urgence, le comité sur les changements climatiques s'est réuni afin de recueillir les commentaires de ses membres sur le projet de loi et de procéder à la rédaction d'un mémoire pour le présenter en commission parlementaire le 28 mai.

Le projet de loi 42 confère au gouvernement le pouvoir d'adopter les règlements nécessaires à l'implantation d'un système de plafonnement et d'échange des crédits d'émissions de gaz à effet de serre. Le projet de loi a suscité plusieurs commentaires et le CPEQ a profité de l'occasion qui lui était offerte pour présenter la position de ses membres ainsi que leurs principales préoccupations dans ce dossier.

En résumé, le CPEQ a recommandé :

- que la coexistence d'un système de plafonnement et d'échange et d'une taxe sur le carbone n'entraîne pas une double imposition pour les entreprises visées ;
- que l'exigence de déclaration prévue au projet de loi s'applique aux émissions de GES directement liées à l'exploitation des installations afin d'éviter qu'une même entreprise ne doive déclarer des émissions qui ont déjà été déclarées hors Québec ou qui le seront en aval ou en amont par l'utilisation d'un produit faisant l'objet d'une déclaration par l'utilisateur du produit ;
- que les cibles de réduction et les plafonds proposés fassent l'objet d'une prépublication de 60 jours à la Gazette officielle du Québec ;
- que le délai accordé à un émetteur en cas de suspension ou d'annulation des droits d'émission soit d'une durée de 60 jours, afin de permettre aux intéressés de s'informer des

motifs, de commenter la décision du ministre ou d'intenter une procédure prévue en l'espèce ;

- que l'harmonisation des systèmes de plafonnement et d'échange permette :
 1. d'utiliser des crédits hors Québec, sur une base de reconnaissance mutuelle, pour fins de conformité réglementaire;
 2. d'utiliser les mêmes crédits de carbone pour fins de conformité avec les exigences québécoises de réduction des émissions de GES et avec les exigences semblables que pourrait établir le gouvernement fédéral ;
 3. de déclarer les émissions de GES par l'entremise d'un guichet unique permettant de recueillir les déclarations requises par les différents paliers de gouvernement.
- que toutes les sommes perçues en vertu du système de plafonnement et d'échange soient versées au Fonds vert à des fins reliées aux changements climatiques.

La présidente du CPEQ, madame Hélène Lauzon, étant à l'extérieur du pays durant la semaine, monsieur Jules Lauzon, directeur général de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques et membre du conseil d'administration du CPEQ ainsi que monsieur Jean-Luc Allard, vice-président environnement chez SNC Lavalin Environnement inc. ont présenté le mémoire du CPEQ à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale le 28 mai dernier.

Si vous souhaitez consulter les transcriptions écrites des représentations du CPEQ en commission parlementaire, nous vous invitons à visiter le site Internet de l'Assemblée nationale, à l'adresse suivante : <http://www.assnat.qc.ca/fra/39legislature1/commissions/Cte/index.shtml>. Le mémoire est accessible sur le site Internet du CPEQ, dans la section « Publications réservées aux membres ».

COMITÉ CONJOINT CPEQ – ENVIRONNEMENT CANADA

Le comité conjoint du printemps avait lieu le 21 mai dernier

Le 21 mai dernier, le CPEQ tenait sa réunion du comité conjoint avec le ministère de l'Environnement du Canada, à l'Hôtel InterContinental, à Montréal. Madame Hélène Lauzon, présidente du CPEQ, coprésidait la réunion avec monsieur Jean-Pierre Des Rosiers, directeur de la Division des activités de protection de l'environnement pour la région du Québec. Pour la première fois, des représentants de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, de Santé Canada ainsi que de l'organisme Technologies au développement durable Canada étaient présents.

La réunion a débuté par la présentation de monsieur Jean-Pierre Des Rosiers, qui a expliqué que l'atmosphère était fébrile à Ottawa, notamment sur le plan des changements climatiques, puisque le Ministre Prentice a promis l'adoption d'une réglementation d'ici la fin de l'année 2009. Monsieur Des Rosiers a affirmé que le Ministre multipliait ses visites à Washington et que le cadre réglementaire canadien sur les changements climatiques allait s'aligner sur celui qu'adopterait les États-Unis. Notamment, le ministre a annoncé que le Canada suivrait les États-Unis quant aux normes d'efficacité des véhicules.

Ensuite, madame Annie Déziel, conseillère principale à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale au bureau régional du Québec a présenté les ajustements apportés aux règlements découlant de la *Loi canadienne sur les évaluations environnementales* (LCÉE) au cours des derniers mois. Notamment, le *Règlement de 2007 sur la liste d'exclusion* a été modifié en mars et en avril 2009 dans l'objectif de relancer l'économie et de simplifier le règlement. De plus, le *Règlement visant à adapter le processus d'évaluation environnementale des projets d'infrastructure* a été adopté dans le but de permettre la substitution du processus fédéral d'évaluation par une évaluation environnementale provinciale. Madame Déziel a rappelé que l'évaluation environnementale visait à faciliter la réalisation des projets et favoriser leur acceptabilité sociale.

Par la suite, madame Nathalie Lemay, chef intérimaire, Promotion de la conformité – secteur chimique d'Environnement Canada, a présenté l'agenda réglementaire d'Environnement Canada. Elle a exposé les modifications apportées aux

règlements adoptés en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) et de la *Loi sur les pêches*. Entre autres, elle a annoncé la publication prochaine de modifications au *Règlement sur l'exportation et l'importation de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses* et au *Règlement sur les halocarbures*, l'entrée en vigueur de certaines exigences du *Règlement sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés* ainsi que la publication d'un projet de *Règlement sur les BPC*.

La première vice-présidente exploitation de Technologies au développement durable Canada (TDDC), madame Maria J. Aubrey, a présenté le mandat de son organisme ainsi que son fonctionnement. TDDC constitue un organisme indépendant qui gère deux fonds. Un premier vise à soutenir la dernière phase de développement et de démonstration précommerciale de solutions de technologies propres. Ce fonds de 550 millions de dollars a pour objectif de faire avancer le Canada en matière de développement durable. Un deuxième fond est destiné à encourager la conservation et la croissance de l'expertise en technologie ainsi que l'innovation dans la production d'éthanol cellulosique et de biodiésel. TDDC a également pour objectif de fournir une assurance aux entreprises de financement et d'attirer le financement complémentaire permettant la réalisation de projets.

Le comité conjoint s'est terminé avec la présentation de monsieur Charles Éthier, directeur général de Santé Canada (Bureau du directeur général), du projet de loi C-6, soit la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation*. Cette loi remplace la partie I de la *Loi sur les produits dangereux* et impose de nouvelles obligations à l'industrie en matière de sécurité des produits de consommation, à l'exception notamment des aliments, médicaments, produits de santé naturels, produits cosmétiques.

Si vous souhaitez plus de détails sur les présentations, nous vous invitons à consulter le site Internet du CPEQ dans la section « Publications réservées aux membres ». Toutes les présentations y figurent, à l'exception de celle de monsieur Jean-Pierre Des Rosiers. Un compte rendu sera également disponible sous peu.

CONSULTATIONS DU CCME SUR LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS ET SUR L'EMBALLAGE ÉCOLOGIQUE

Le comité sur les matières résiduelles du CPEQ transmet deux lettres de commentaires

Le 22 mai dernier, le CPEQ transmettait au Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) deux lettres de commentaires dans le cadre des consultations du CCME sur la responsabilité élargie des producteurs et sur l'emballage écologique. Le comité sur les matières résiduelles du CPEQ s'est réuni à deux reprises pour recueillir des commentaires sur les deux documents de discussions publiés par le CCME.

Le premier document de discussion énonçait les grandes lignes d'un plan d'action pancanadien sur la responsabilité élargie des producteurs. Dans sa lettre, le CPEQ endosse le principe de la responsabilité élargie des producteurs et reconnaît la nécessité d'établir un plan d'action pancanadien qui soit harmonisé à l'échelle du pays. Cependant, le CPEQ estime que la volonté d'harmonisation ne doit pas entraîner une lourdeur administrative et qu'en ce sens, l'objectif d'harmonisation doit permettre la comparaison des divers programmes à l'aide d'indicateurs communs spécifiques pour chaque gamme de produits.

Le CPEQ insiste sur l'importance pour les provinces d'adopter une réglementation flexible. Le CPEQ recommande au CCME d'inciter les provinces à fixer des objectifs tout en laissant aux entreprises le soin de développer les moyens permettant d'atteindre ces objectifs. Selon le CPEQ, les entreprises doivent détenir la pleine responsabilité de la mise en œuvre d'un programme de REP et cette responsabilité ne doit pas être partagée avec les municipalités ou d'autres organismes publics. Ainsi, elles adopteront des mesures qui favoriseront la conception de produits plus performants et compétitifs sur le plan environnemental. Le CPEQ est aussi d'avis que les principaux acteurs d'un programme de REP doivent être mis à contribution dans l'élaboration des cibles et des

objectifs poursuivis. À cette fin, le CPEQ propose la création d'une table de travail regroupant des entreprises et des représentants du CCME.

Dans une deuxième lettre, le CPEQ commente le document de discussion portant sur un projet de stratégie pancanadienne sur l'emballage écologique. Cette stratégie vise à encourager la production et l'utilisation d'emballages plus écologiques et l'élimination de l'emballage inutile. Dans l'ensemble, le CPEQ salue cette initiative et encourage ses membres à favoriser l'éco conception afin d'utiliser des emballages plus écologiques. Toutefois, le CPEQ soulève certains manquements à la stratégie développée par le CCME, notamment quant à la définition des principaux acteurs du système. Le CPEQ recommande que des critères de durabilité écologique soient élaborés en collaboration avec les entreprises et qu'ils puissent être implantés graduellement, notamment en guidant les provinces et en s'assurant de l'harmonisation de leur réglementation.

Le CPEQ s'oppose à ce que les entreprises soient contraintes de publier des rapports faisant état de leurs progrès réalisés en matière d'emballage écologique. Le CPEQ estime que la production de ces rapports constituerait d'abord un fardeau administratif supplémentaire pour les entreprises et, au surplus, les informations qui y seraient divulguées seraient de nature confidentielles et pourraient porter atteinte à la compétitivité des entreprises.

Si vous souhaitez consulter les lettres de commentaires du CPEQ, nous vous invitons à visiter notre site Internet, dans la section «Publications réservées aux membres».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Hélène Lauzon rencontre les représentants du MDEIE

Le comité sur le développement durable du CPEQ apprenait en mars dernier qu'en vertu de la Stratégie sur le développement durable, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) vise à ce que 20% des entreprises du Québec aient implanté une démarche de développement durable d'ici 2013. Le CPEQ apprenait aussi que le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) avait créé une table de travail afin d'accompagner les entreprises dans cette démarche.

Afin d'obtenir d'avantage d'informations sur l'objectif poursuivi par les ministères en matière de développement durable ainsi que de promouvoir les activités du CPEQ, la présidente, Hélène Lauzon, rencontrait les représentants du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) le 5 mai dernier.

Ces derniers confirmaient qu'une table multi ministérielle avait été créée dans le but d'élaborer la stratégie qu'adopteront les ministères pour

s'assurer que 20% des entreprises du Québec adoptent une démarche de développement durable. Pour ce faire, la table présidée par le MDEIE compte, au préalable, effectuer un sondage auprès d'environ 200 entreprises au cours de l'été. Ensuite, la table prévoit définir des catégories d'entreprises pour déterminer quelles seront les démarches de développement durable reconnues.

Au cours de cette réunion, Madame Lauzon a fait valoir le rôle de rassembleur et de mobilisateur que joue le CPEQ afin de promouvoir et faciliter l'implantation du développement durable auprès des entreprises du Québec. À cet effet, le CPEQ est disposé à participer à la table et à offrir son aide pour l'élaboration de la stratégie dans le but d'en faire la promotion auprès de ses membres. Les représentants du MDEIE ont salué les initiatives du CPEQ dans le domaine et ont manifesté le souhait de collaborer avec le CPEQ.

COMITÉ SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le CPEQ formulera des commentaires au WCI

Le comité sur les changements climatiques du CPEQ s'est réuni, le 8 juin dernier, afin d'élaborer la position du CPEQ relativement à trois documents produits par le *Western Climate Initiative* (WCI). Le WCI a publié un document portant sur les systèmes de crédits compensatoires, un document sur les mécanismes de reconnaissance des actions précoces ainsi qu'une série de questions portant sur la compétitivité des entreprises dans le cadre d'un système de plafonnement et d'échange.

La période de consultation se terminant le 19 juin, le CPEQ transmettra sous peu ses commentaires au comité responsable du WCI, *the Cap Setting and Allowance Distribution Committee*. Si vous avez des commentaires particuliers à faire valoir, nous vous invitons à nous les transmettre au plus tard le 15 juin prochain.

ACTIVITÉ DE RECONNAISSANCE D'ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC

Votre contenant, emballage ou imprimé se démarque sur le plan environnemental ? Vous avez apporté des modifications et améliorations environnementales à vos contenants, emballages et imprimés ? Vous avez développé de nouveaux contenants, emballages et imprimés en prenant en compte leur cycle de vie ?

Inscrivez vous dès maintenant à l'activité de reconnaissance organisé par Éco Entreprise Québec (ÉEQ) portant sur les bonnes pratiques à l'égard des contenants, emballages et imprimés. ÉEQ invite ainsi les petites, moyennes et grandes entreprises ainsi que les organisations qui génèrent des contenants, emballages ou imprimés au Québec et qui contribuent à ÉEQ à leur faire part de leurs projets exemplaires.

Une visibilité sera offerte aux lauréats sélectionnés et les cas à succès seront diffusés sur la scène québécoise notamment lors d'un événement qui aura lieu à l'automne prochain dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets 2009.



Les entreprises ont jusqu'au 13 juillet 2009 pour déposer leur candidature. Par la suite, les entreprises exemplaires seront sélectionnées par voie de concours. Un comité d'experts a été formé afin d'évaluer les candidatures qui seront reçues.

Il est dès maintenant possible de s'inscrire et de présenter votre contenant, emballage ou imprimé par le biais d'un formulaire à compléter. Pour obtenir le formulaire et tous les détails : http://www.ecoentreprises.qc.ca/francais/contenants_emballages_imprimés_verts.html

LE CPEQ VISITE UN DE SES MEMBRES

Le CPEQ a été invité par l'entreprise Petresa Canada de Bécancour

Le 8 mai dernier, l'équipe du CPEQ était invitée dans la région de Bécancour pour visiter l'entreprise de pétrochimie PETRESA Canada (maintenant CEPESA Chimie Bécancour). Monsieur Pierre Lahaie, directeur général, monsieur Selem Sifi, coordonnateur des systèmes de gestion ainsi que monsieur Marc Tessier, coordonnateur Santé et sécurité ont présenté à l'équipe du CPEQ le produit conçu par leur entreprise, l'alkylbenzène linéaire (ABL), ainsi que son processus de fabrication.

Les échanges ont permis aux représentants de PETRESA Canada de mieux connaître le rôle et les services offerts par le CPEQ ainsi que d'échanger sur les différentes préoccupations de l'entreprise en matière d'environnement, de développement durable et de bon voisinage.



De gauche à droite: Pierre Lahaie, Julie Sauriol, Sophie Merley, Hélène Lauzon, Selem Sifi.

**ISO 26000 : UNE NOUVELLE NORME SUR LA RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE DES ENTREPRISES**

Par Simon Robert, Expert, développement durable, Rio Tinto Fer et Titane.

Le 14 et 15 mai dernier, le Groupe de travail sur la responsabilité sociétale de l'*Organisation internationale de normalisation (ISO)* se réunissait pour la toute première fois dans un pays de la Francophonie. Ce groupe, composé de 400 experts provenant de plus de 80 pays, se rassemblait au Centre des congrès de Québec afin de poursuivre l'élaboration du document intitulé : « ISO 26000 – Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale ».

ISO 26000 établit les lignes directrices de la responsabilité sociétale des organisations. Le processus d'élaboration du document est basé sur un consensus international, obtenu par une représentation équilibrée des parties prenantes et des États. ISO 26000 énonce notamment :

- des définitions sur les termes de la responsabilité sociétale;
- des recommandations destinées à tous les types d'organisations qui veulent être «sociétalement» responsables;
- des éléments pour comprendre les enjeux de son organisation;
- des solutions de mise en œuvre et de communication;
- des initiatives reconnues à travers le monde.

Le Bureau de Normalisation du Québec (BNQ), qui participe aux travaux et élabore des documents sur le sujet depuis plusieurs années,

organisait l'événement et invitait des experts mondiaux dans le domaine.

Cet événement a été l'occasion pour les parties prenantes d'entendre et de rencontrer certains experts d'ISO 26000, notamment sur le processus normatif, les outils relatifs au développement durable, la crise financière et l'engagement des parties prenantes. Les conférences ont également permis aux participants d'apprendre sur les innovations internationales en matière de responsabilité sociétale et de développement durable.

Après plusieurs années de travail, les lignes directrices d'ISO 26000 seront disponibles d'ici deux ans. Ce document permettra d'asseoir la terminologie et les concepts liés à la responsabilité sociétale dans un document qui se verra commun aux États et représentatif de l'ensemble des parties prenantes. Le document permettra de définir la portée et les pratiques liées à la responsabilité sociétale et facilitera leur intégration au sein des entreprises, mais la norme ISO 26000 ne conduira pas à une certification.

Pour plus de détails et pour obtenir un résumé des différentes conférences, veuillez consulter le site Internet du BNQ à l'adresse suivante : http://www.bnq.qc.ca/fr/communiqué/iso_26000.html

ACTIVITÉS PROVINCIALES



Deux projets de règlements font l'objet de consultation

Deux projets de règlement font présentement l'objet de consultations publiques par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Matières résiduelles

Le *Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) et le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, publié le 20 mai dernier à la Gazette officielle, fait l'objet de consultation jusqu'au 19 juillet 2009. Le projet de règlement vise les installations d'élimination de matières résiduelles régies par le REIMR ainsi que certains centres de transfert. Il propose des allègements réglementaires et comporte de nouvelles obligations pour certains exploitants de lieux d'élimination de matières résiduelles, dont notamment des modifications de concordance au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles. Pour plus de détails sur le projet de règlement et sur la consultation du MDDEP,

veuillez cliquer sur le lien suivant : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/reglement/enfouiss2009.htm>

Carrières et sablières

Le projet de règlement modifiant le *Règlement sur les carrières et sablières (RCS)*, publié le 20 mai 2009, fait aussi l'objet de consultation jusqu'au 19 juillet 2009. Les modifications proposées visent notamment à permettre le remblayage des carrières et sablières avec des matières de nature minérale générées par l'industrie de la pierre de taille et par les activités de concassage et de tamisage d'agrégats, de pièces de béton de ciment ou de briques. Il vise également à permettre l'utilisation du compost aux fins de la restauration de la couverture végétale d'une carrière ou d'une sablière. Pour plus de détails sur cette consultation, veuillez cliquer sur le lien suivant : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/reglement/carriere-sabliere.htm>

ACTIVITÉS FÉDÉRALES



Adoption par la chambre des communes du projet de loi modifiant la *Loi sur l'efficacité énergétique (S-3)*

Le 7 mai dernier, la Chambre des communes du Canada procédait à l'adoption du projet de loi modifiant la Loi sur l'efficacité énergétique (LEÉ). Le projet de loi S-3 vise à modifier la LEÉ afin notamment d'élargir ses pouvoirs habilitants permettant d'adopter des normes d'efficacité énergétique. Ainsi, les modifications permettront au gouvernement d'adopter des règlements par catégories de matériels plutôt que de réglementer chaque appareil individuellement, tel que le prévoyait la version antérieure de la LEÉ. Les modifications

apportées à la LEÉ permettent également au gouvernement d'actualiser les normes afin de tenir compte des changements technologiques survenus depuis l'adoption de la LEÉ en 1992.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le projet de loi à l'adresse suivante : <http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Docid=3746653&file=4>

Activités internationales / Autres provinces



L'Ontario dépose un projet de loi visant à créer un système de plafonnement et d'échanges

Le 27 mai dernier, le ministre de l'Environnement de l'Ontario déposait un projet de loi modifiant la *Loi sur la protection de l'environnement* portant sur l'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre ainsi que d'autres instruments économiques et financiers et approches axées sur le marché (projet de loi 185). Comme le projet de loi 42 du Québec, ce projet de loi habilite le gouvernement à adopter des règle-

ments mettant en place un système de plafonnement et d'échange de crédits d'émissions de gaz à effet de serre. Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le site Internet du ministère de l'Environnement de l'Ontario à l'adresse suivante : <http://www.ene.gov.on.ca/fr/news/2009/052701.php>

Une copie du projet de loi 185 est également disponible sur le site Internet du CPEQ, dans la section « Publications réservées aux membres ».

Adoption du projet de loi 150 sur l'énergie verte et l'économie verte en Ontario

Le 14 mai 2009, le projet de loi 150 sur l'énergie verte et l'économie verte était adopté par l'Assemblée législative de l'Ontario. Cette loi fera de la conservation de l'énergie une priorité en Ontario en imposant des normes pour la construction, l'acquisition, le fonctionnement et la gestion des installations gouvernementales.

Ces normes visent de plus à réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre, à promouvoir des investissements responsables sur le plan environnemental ainsi qu'à encourager l'utilisation d'énergies renouvelables. Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le site Internet de l'Assemblée législative de l'Ontario à l'adresse suivante : http://www.ontla.on.ca/web/bills/bills_detail.do?locale=en&BillID=2145

PRÉSENTATION PAR LA TRNÉE DU RAPPORT OBJECTIF 2050

**La présidente du CPEQ copréside la réunion
(suite de la première page)**

Le débat était animé par madame Hélène Lauzon et s'articulait autour des questions élaborées par le CPEQ à la suite d'une réunion du comité sur les changements climatiques. Les participants ont alors exprimé leur adhésion à l'idée d'avoir des principes clairs et unifiés à l'échelle du pays. Ils ont souligné l'importance qu'une structure fonctionnelle et évolutive soit mise en œuvre.

Toutefois, certains participants ont soulevé le fait qu'il apparaît idéaliste de mettre en place un prix unifié pour l'ensemble du Canada. Les

participants ont également soulevé le fait que le rapport n'aborde pas la question des mesures d'action précoce et qu'il tend vers une élimination progressive des mesures compensatoires.

Rappelons que la TRNÉE est un organisme indépendant issu du Rapport Brundtland et sa mission consiste à conseiller le gouvernement fédéral sur la meilleure manière de concilier la prospérité économique et la conservation de l'environnement.

AUTRES ÉVÉNEMENTS

4 édition du Salon national de l'environnement

Du 19 au 21 juin 2009, à Montréal

Organisé par Terre nouvelle

Pour information: www.terrenouvelle.info

Séminaire: Droit européen et international de l'environnement: le droit à la rescousse du climat

29 juin au 4 juillet, à Montréal

Écoles d'été de l'Université de Montréal

Pour information:

www.cerium.ca/Ecoles-ete-09_Environnement

Séminaire: Diversité biologique: État de la situation, enjeux actuels et approches de gestion

6 au 11 juillet, à Montréal

Écoles d'été de l'Université de Montréal

Pour information:

www.cerium.ca/Ecoles-ete-09_Biodiversite

Document publié par le Conseil patronal de l'environnement du Québec

640, rue St-Paul Ouest, bureau 206, Montréal, Québec, H3C 1L9

Tél.: (514) 393-1122 Fax : (514) 393-1146

Courriel: info@cpeq.org Site Internet: www.cpeq.org

ÉQUIPE DE PRODUCTION :

Édition : Hélène Lauzon

Rédaction et mise en page : Julie Sauriol

Ce Bulletin de nouvelles ne peut être reproduit sans la permission écrite du CPEQ. This newsletter is also available in English

 Conseil Patronal de
l'Environnement du Québec